

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie d'action "I" - BNP Paribas Perspectives 2019-2021 compartiment de la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES (FR0000174575)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le compartiment vise à appliquer une stratégie d'allocation dynamique et diversifiée sur tous types de classes d'actifs, par le biais d'OPC ou d'investissements directs, en investissant majoritairement dans des titres respectant des critères ESG. L'objectif de volatilité évolue annuellement selon un schéma prédéfini.

Caractéristiques essentielles du compartiment : Sa stratégie d'investissement repose sur une gestion active suivant une approche disciplinée de la sélection de valeurs alliant analyse extra-financière et financière. Elle concerne tous les investissements réalisés (à l'exclusion des titres de créance et des obligations émises par des émetteurs souverains non concernés par l'analyse extra-financière) qu'ils soient en lignes directes ou via des OPC. Le compartiment investit majoritairement (soit au minimum 50% de l'actif net) dans des titres respectant les critères ESG, avec en cible 75% de la sphère privée (actions et obligations d'entreprises) investie dans des titres respectant les critères ESG.

Ces critères couvrent les aspects environnementaux (E) (exemple d'indicateur : l'efficacité énergétique), sociaux (S) (exemples d'indicateurs : les accidents du travail pour les entreprises et l'accès à l'éducation pour les Etats) et de gouvernance (G) (exemples d'indicateurs : l'indépendance du Conseil d'Administration pour les entreprises et la liberté de la Presse pour les Etats). Ce compartiment prend en compte des critères ESG pour une majorité des titres en portefeuille et applique une méthode de sélection dite «best in class» (meilleures entreprises) qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur catégorie selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes ISR. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteur. Les sociétés sont notées de 1 à 10, les moins bien notées (8, 9 ou 10), sont exclues. Celles impliquées dans une controverse sérieuse et avérée sont également écartées. La stratégie s'appuie à la fois sur une allocation entre les marchés actions et taux et sur une sélection active des instruments financiers émis sur ces marchés (actions, titres de créance, instruments du marché monétaire et parts ou actions d'autres OPC).

Le gestionnaire financier met en œuvre, de manière discrétionnaire, une stratégie d'allocation diversifiée sur tous types de classes d'actifs : actions, obligations et autres titres de créance. L'allocation du risque entre les différentes classes d'actifs est dynamique et dépendra notamment des évolutions du marché et de leurs interprétations en termes de risque par le gestionnaire financier. Le calibrage des investissements sur les différentes classes d'actifs au sein du compartiment s'effectue selon une approche en budget de risque, en tenant compte : 1) de l'objectif de volatilité évolutif, 2) des bornes d'exposition aux actions minimum et maximum, 3) de la sensibilité aux taux d'intérêt minimum et maximum, qui évoluent chaque année. En cours d'année, une désensibilisation progressive de la cible de volatilité aura lieu.

Par ailleurs, l'exposition globale aux différentes classes d'actifs est limitée à 200%. Le gestionnaire financier pourra, pour une classe d'actifs donnée, réduire l'investissement si il anticipe une hausse de la volatilité pour cette classe d'actifs ou au contraire augmenter l'investissement si il anticipe une baisse de la volatilité.

Le compartiment investit dans des actions en titres directs ou via des OPC de sociétés de tous secteurs émises sur les marchés d'actions internationaux (sociétés de grande, moyenne et petite capitalisations - 30% maximum en exposition pour les sociétés de petites capitalisations et 10% maximum pour les PME et ETI).

L'exposition aux marchés actions varie au fil des années (ex à 15 ans, entre 26 et 131%, à 10 ans, entre 17 et 96%).

Le compartiment investit par ailleurs, en obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées ainsi qu'en titres de créance négociables émis par des émetteurs publics ou privés sur des marchés réglementés internationaux. Les instruments du marché monétaire et les titres de créance peuvent bénéficier d'une notation «émission» Investment grade ou High Yield (titres spéculatifs). Les titres spéculatifs pourront représenter jusqu'à 25% maximum de l'actif net. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-dessus, ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. La part des titres de créance et des instruments du marché monétaire du compartiment est gérée dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt évoluant au fil des années (ex à 15 ans, elle sera entre 0,2 et 2,2, à 10 ans entre 1,4 et 4,2). L'exposition aux produits de taux est comprise dans une fourchette allant de 0% minimum à 160% maximum de l'actif net.

Le compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC dont 30% maximum en parts/actions de FIA de droit français/européen/étranger répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions, taux, crédit et change, et réaliser l'objectif de gestion. Le compartiment expose le résident de la zone Euro à un risque de change à hauteur maximale de 30% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions du lundi au vendredi à 17h (heure de Paris) auprès de BNP PARIBAS Securities Services. Les demandes de rachat sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du jour suivant.

Affectation des sommes distribuables: résultat net et plus-values nettes réalisées: Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2019.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV;
- La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de crédit:** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- Risque lié aux instruments dérivés:** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

The asset manager for a changing world

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	0,71% ^(*)
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

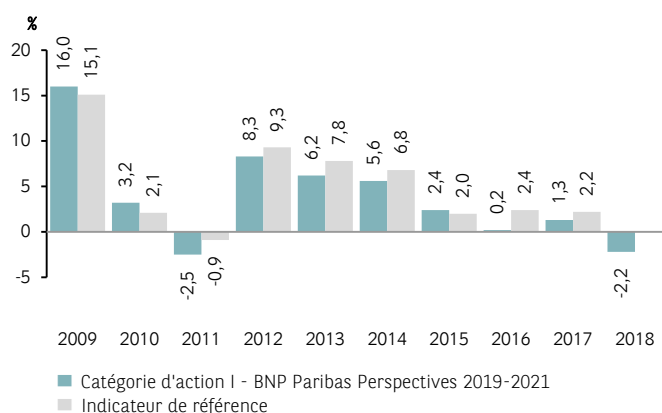
^(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au compartiment.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus de la SICAV, disponible à cette adresse : www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La SICAV a été créée le 8 décembre 1987 ;
- La catégorie d'action a été créée le 3 octobre 2003 ;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.
- Depuis le 1er octobre 2018, le compartiment a changé d'objectif de gestion, d'indicateur de référence, de stratégie d'investissement et de profil rendement/risque. Par conséquent, les performances affichées avant cette date ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment de la SICAV BNP PARIBAS PERSPECTIVES, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de la SICAV identifiée en tête du document.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) d'actions de la SICAV, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative de la SICAV est disponible à cette adresse: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de cette SICAV peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Cette SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14 mars 2019.

